

## Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit

### Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	: Seahorse XF T Cell Metabolic Profiling Kit	
<b>Réf. (kit chimique)</b>	: 103772-100	
<b>Référence</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Non disponible.
	XF Bam15	Non disponible.
	XF Rot/AA	Non disponible.

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

<b>Utilisations identifiées</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Uniquement des fins de recherche.	
	<input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	6 x 13.548 mg
	XF Bam15	6 x 115.705 mg
	XF Rot/AA	6 x 11.588 mg
<b>Utilisations non recommandées</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO).	

<b>Fournisseur/Fabricant</b>	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770
------------------------------	---

<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300
---	-----------------------------

### Section 2. Identification des dangers

#### Classement de la substance ou du mélange

##### XF Rot/AA

H400

H410

DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :  XF Rot/AA



**Mention d'avertissement** :  XF oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Pas de mention de danger.  
Pas de mention de danger.  
Attention

**Mentions de danger** :  XF oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

**Prévention** :  XF oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non applicable.  
Non applicable.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

## Section 2. Identification des dangers

<b>Intervention</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. P391 - Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Élimination</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A XF Bam15 XF Rot/AA	Mélange Mélange Mélange
------------------------------	--	-------------------------------

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
<input checked="" type="checkbox"/> Rot/AA			
antimycine A	Antimycin A	≥0.1 - ≤1	1397-94-0
Roténone	Rotenone	≤0.1	83-79-4

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycine A	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	XF Bam15	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	XF Rot/AA	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

## Section 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Bam15	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Rot/AA	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Bam15	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Rot/AA	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Bam15	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	XF Rot/AA	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Bam15	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Bam15	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Bam15	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Bam15	Aucun effet important ou danger critique connu.
	XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

## Section 4. Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

<b>Note au médecin traitant</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A  XF Bam15  XF Rot/AA	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements particuliers</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
<b>Protection des sauveteurs</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A  XF Bam15  XF Rot/AA	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A  XF Bam15  XF Rot/AA	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Produit de décomposition thermique dangereux** :  XF oligomycin A

XF Bam15

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

XF Rot/AA

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** :  XF oligomycin A

XF Bam15

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

XF Rot/AA

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** :  XF oligomycin A

XF Bam15

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

XF Rot/AA

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** :  XF oligomycin A

XF Bam15

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

	XF Rot/AA	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Intervenants en cas d'urgence</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	XF Bam15	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	XF Rot/AA	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
<b>Précautions environnementales</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	XF Bam15	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	XF Rot/AA	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycin A	Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	XF Bam15	Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	XF Rot/AA	Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Mesures de protection</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycine A	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
	XF Bam15	
	XF Rot/AA	
<b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycine A	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
	XF Bam15	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
	XF Rot/AA	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> XF oligomycine A	Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non

## Section 7. Manutention et stockage

XF Bam15

étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

XF Rot/AA

Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### [Paramètres de contrôle](#)

### [Limites d'exposition professionnelle](#)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<b>XF Rot/AA</b> Roténone	<b>CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023).</b> OEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 8/2023).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Québec Provincial (Canada, 9/2023).</b> VEMP: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021).</b> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

### [Indices d'exposition biologique](#)

Aucun index d'exposition connu.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

**État physique** :  XF oligomycin A Solide.  
XF Bam15 Solide.  
XF Rot/AA Solide.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

<b>Couleur</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Odeur</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>pH</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Inflammabilité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Tension de vapeur</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.	
<b>Densité de vapeur relative</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Densité relative</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.	
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Non applicable. Non applicable. Non applicable.

### Caractéristiques des particules

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

<b>Taille médiane des particules</b>	: XF oligomycin A	Non disponible.
	XF Bam15	Non disponible.
	XF Rot/AA	Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: XF oligomycin A	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	XF Bam15	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	XF Rot/AA	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: XF oligomycin A	Le produit est stable.
	XF Bam15	Le produit est stable.
	XF Rot/AA	Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: XF oligomycin A	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	XF Bam15	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	XF Rot/AA	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: XF oligomycin A	Aucune donnée spécifique.
	XF Bam15	Aucune donnée spécifique.
	XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: XF oligomycin A	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
	XF Bam15	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
	XF Rot/AA	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: XF oligomycin A	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	XF Bam15	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	XF Rot/AA	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> XF Rot/AA antimycine A Roténone	DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat	28 mg/kg 25 mg/kg	- -

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
<input checked="" type="checkbox"/> XF Rot/AA Roténone	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 %	-

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
<input checked="" type="checkbox"/> XF Rot/AA Roténone	-	-	A4

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<input checked="" type="checkbox"/> XF Rot/AA Roténone	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires Effets narcotiques

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** :  oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Non disponible.  
Non disponible.  
Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** :  oligomycin A  
XF Bam15  
XF Rot/AA

Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Inhalation</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Généralités</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: <input checked="" type="checkbox"/> F oligomycin A XF Bam15 XF Rot/AA	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

## Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
<b>XF oligomycin A</b> XF oligomycin A	98475.3	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>XF Bam15</b> XF Bam15	99002.1	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>XF Rot/AA</b> XF Rot/AA antimycine A Roténone	99154.9 28 25	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
<b>XF Rot/AA</b> antimycine A Roténone	Aiguë CL50 0.000019 mg/l Eau douce Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce  Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce Chronique NOEC 1.01 ppb	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Crustacés - <i>Simocephalus serrulatus</i> - Larve Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures 48 heures  48 heures 96 heures 21 jours 32 jours

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
<b>XF Rot/AA</b> Roténone	4.1	25.7	Faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

**TDG / IMDG / IATA** : Non réglementé.

### Autres informations

**Remarques:** Quantités de minimis

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Canada** : Indéterminé.

## Section 15. Informations sur la réglementation

États-Unis : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

Date d'édition/Date de révision : 06/10/2024

Date de publication précédente : 06/29/2021

Version : 2

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Rot/AA</b> DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul  Méthode de calcul

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.